

Conditions générales de l'Ecole de tennis Juniors du Tennis-Club de Nyon

Janvier 2024

1. Inscription et adhésion :

1.1. Toute inscription à l'Ecole de tennis Juniors est soumise à l'approbation de l'administration de l'école.

1.2. Les parents ou tuteurs légaux sont tenus de remplir et de soumettre un formulaire d'inscription complet pour chaque enfant.

1.3. L'adhésion à l'école de tennis pour enfants est valable pour une durée déterminée (année scolaire en cours), telle qu'indiquée dans le formulaire d'inscription.

1.4. L'inscription de l'enfant n'est définitive qu'après la confirmation qu'une place lui est octroyée et confirmée par e-mail, le paiement de la 1^{ère} facture ainsi que le paiement de la cotisation obligatoire (*pour les tarifs voir rubrique 4*).

1.5 En inscrivant votre enfant à l'Ecole de tennis juniors, les parents reconnaissent avoir lu, compris et accepté les présentes conditions générales.

1.6 Les inscriptions à l'Ecole de tennis se font sur notre site <https://tcnyon.plugin.ch/> uniquement.

2. Catégories

2.1 Tennis KIDS (balle rouge) : de 5 à 8 ans révolus

Tennis Evolution-Compétition (balle verte/orange/jaune) : de 9 à 18 ans révolus

2.2. Dérogation spéciale

Un junior classé R4 ou mieux se verra accorder une dérogation pour rester membre de l'Ecole de tennis jusqu'à 20 ans révolus.

3. Calendrier et Horaires

3.1. Les cours débutent à la rentrée scolaire selon le calendrier scolaire vaudois.

3.2. Les cours se terminent également selon le calendrier scolaire vaudois.

3.3. Les horaires des cours seront communiqués aux parents à l'avance et seront affichés sur le site internet du TC Nyon.

3.4. L'administration se réserve le droit de modifier les horaires des cours en fonction des besoins de l'école et des entraîneurs pour des questions d'homogénéité dans les groupes et dans l'enseignement.

3.5. Pendant les vacances scolaires vaudoises ainsi que les jours fériés, les cours ne sont pas dispensés.

3.2. Annulation des Cours en cas de pluie

3.2.1. En cas de conditions météorologiques défavorables, tels que la pluie, les cours seront regroupés sur les terrains indoor. Sauf cas exceptionnel, les cours ont lieu et ne sont pas annulés.

3.2.2. Toutefois l'annulation exceptionnelle des cours sera communiquée sur le site internet du TC Nyon et aux parents au plus tard le matin même, avant le début des cours, par l'administration de l'Ecole de tennis.

3.2.3. Les cours annulés en raison de la pluie seront remplacés ultérieurement à partir de 3 annulations. Les parents seront informés des modalités de remplacement par l'administration.

3.2.4. Toutefois, aucun remboursement ne sera effectué pour les cours annulés en raison de la pluie.

3.3 Demande de changement d'horaire de cours

3.3.1. Tout parent désirant changer l'horaire de cours de son enfant peut en faire la demande pour cause de conflit avec les horaires scolaires. La demande doit être faite à l'administration de l'Ecole de tennis dans un délai de deux semaines après le début des cours.

3.3.2. Les demandes de changement d'horaire seront examinées par l'administration et seront traitées en fonction des disponibilités.

3.3.3. Après l'expiration de ce délai de deux semaines après le début des cours, aucun changement d'horaire ne sera autorisé sauf en cas de circonstances exceptionnelles, à la discrétion de l'administration de l'école de tennis et en collaboration avec les parents de l'élève.

3.3.4. L'Ecole de tennis se réserve le droit de changer l'horaire d'un élève, toujours en collaboration avec les parents, si le niveau de celui-ci ne correspond pas au groupe dans lequel il joue.

4. Tarifs et paiement des cours

4.1.1. Pour les enfants de 5 à 8 ans révolus inscrits aux cours de Tennis KIDS, les tarifs sont de CHF 700.- annuel.

4.1.2. Une cotisation d'été, selon la tranche d'âge de l'enfant est également **obligatoire** et automatique une fois l'inscription devenue définitive. Cette cotisation donne le statut de membre en été, avec la possibilité de bénéficier des infrastructures gratuitement durant la saison d'été (du 15 avril au 15 octobre de l'année en cours) (voir conditions générales des abonnements d'été).

4.1.3. Dès 9 ans et jusqu'à 18 ans, les enfants font partie de l'École Évolution-compétition (balle verte, orange, jaune) et paient CHF 970.- pour l'année.

4.1.4. Les enfants de moins de 14 ans doivent également s'acquitter d'une cotisation obligatoire de CHF 150.-.

4.1.5. Les enfants de moins de 18 ans doivent s'acquitter d'une cotisation obligatoire de CHF 280.-.

Grille tarifaire ci-dessous

	Tennis KIDS	Evolution-compétition	Condition physique	Tennis 1h30
Prix annuel	700,00 CHF	970,00 CHF	570,00 CHF	1 455,00 CHF
Prix unitaire (par leçon)	18,92 CHF	26,22 CHF	15,41 CHF	39,32 CHF
Cotisation 10 ans et -	50.00 CHF			
Cotisation 14 et -	150.00 CHF			
Cotisation 18 et -	280.00 CHF			

4.2. Inscription en cours d'année

4.2.1 Un élève peut tout à fait s'inscrire en cours d'année. Le montant des cours sera alors calculé au prorata du nombre de semaines scolaires de l'année en cours, selon la grille tarifaire du prix unitaire des cours (voir grille tarifaire).

4.3. Réduction pour les familles nombreuses

4.3.1. Une réduction de 10% est accordée sur la facture totale à partir du troisième enfant inscrit de la même famille.

4.3.2. Cette réduction s'applique uniquement si les trois enfants sont inscrits simultanément et participent aux cours de tennis.

4.3.3. Les parents doivent notifier l'administration de l'Ecole de tennis au moment de l'inscription pour bénéficier de cette réduction.

4.3.4. La cotisation obligatoire est offerte pour le troisième enfant d'une même famille et s'applique à l'enfant le plus jeune inscrit à l'Ecole de tennis Juniors.

4.4. Rabais spéciaux pour les élèves Sélectionnés dans les catégories Elite, Performance ou Etoile

4.4.1. Des rabais spéciaux ainsi que des heures de cours offerts sont accordés aux élèves sélectionnés par le TC Nyon afin de les motiver à évoluer dans la compétition.

4.4.2. Ces rabais spéciaux sont réservés aux élèves faisant partie des catégories Elite, Étoile ou Performance, et sont sélectionnées par le TCN.

4.4.3. Les détails de la sélection, des rabais et des avantages spéciaux qui en découlent seront communiqués aux parents par l'administration de l'Ecole de tennis et suivront la date de sortie du classement officiel des élèves jouant en compétition.

4.4.4. Les critères de sélection et le programme de compétition sont disponibles sur demande et sera disponible sur le site internet du TC Nyon dès la rentrée 2024-2025

4.5 Paiement des cours

4.5.1. Les frais d'inscription et de participation ainsi que la cotisation doivent être réglés selon les modalités convenues au moment de l'inscription.

4.5.2. Les paiements doivent être effectués dans les délais spécifiés.

4.5.3. En cas de retard de paiement un premier rappel sera envoyé avec un supplément de CHF 10.- pour les frais administratifs, de CHF 20.- pour le deuxième rappel.

4.5.4. Le non-paiement de la facture, au bout de 3 rappels, entraînera automatiquement la suspension ou l'annulation de la participation de l'enfant aux cours de l'Ecole de tennis. Le TC Nyon sera dans l'obligation de recourir à un service de recouvrement pour les factures impayées.

4.5.5. Un paiement en plusieurs mensualités peut être accordé après étude du dossier par l'administration.

4.6. Annulation de participation et demande de remboursement

4.6.1. Les annulations de participation doivent être signalées à l'administration de l'école dans un délai de 1 mois pour être éligibles à un remboursement en cas de déménagement.

4.6.2. Les frais d'inscription seront déduits du montant à rembourser ainsi que le nombre de cours ayant été dispensés (même en cas d'absence de l'élève sans préavis) en cas d'annulation tardive ou d'absence de l'enfant sans respect du délai précité.

4.6.3 Un remboursement en cas de maladie ou d'accident n'est possible que sur présentation d'un certificat médical valable. Le remboursement des leçons ne rentre en vigueur qu'à partir de la 4^{ème} semaine d'arrêt et CHF 20.- pour couvrir les frais administratifs seront retenus.

5. Participation aux cours et comportement

5.1. Les enfants doivent respecter les règles de l'école de tennis et suivre les instructions des entraîneurs.

5.2. Tout comportement inapproprié ou perturbateur peut entraîner la suspension temporaire ou permanente de la participation de l'enfant.

5.3. Les parents sont tenus d'encourager un comportement respectueux et coopératif de la part de leurs enfants.

5.4 L'élève est tenu de venir aux cours avec son matériel et dans une tenue adaptée à la bonne pratique du tennis. Il est également tenu d'amener sa gourde ainsi qu'une casquette en cas de beau temps.

5.5 Les parents sont tenus de respecter les indications du professeur et ne sont en aucun cas autorisés à venir sur le terrain ou d'intervenir durant les cours.

6. Responsabilité

6.1. L'Ecole de tennis décline toute responsabilité en cas de blessure ou de dommage matériel survenu pendant les cours ou les activités liées à l'école.

6.2. Les parents reconnaissent et acceptent les risques inhérents à la pratique du tennis et déchargent l'école de toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident.

6.3 L'Ecole de tennis et le TC Nyon déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel appartenant à l'élève, ce dernier étant responsable de ses affaires.

6.4. Les parents ou les tuteurs légaux doivent impérativement signaler toute allergie à un médicament ou alimentaire aux professeurs.

6.5. Le TC Nyon et les professeurs sont responsable de l'enfant durant son heure de cours uniquement. Une fois sorti du terrain à la fin du cours, la responsabilité de l'enfant incombe naturellement aux parents.

6.6. Les parents sont responsables de leur enfant dans le périmètre du TC Nyon en dehors des heures de cours de leur enfant.

6.7. Les parents doivent faire preuve de responsabilité et doivent obligatoirement accompagner leur enfant si ce dernier joue sur un terrain, en dehors de ses heures de cours et si celui-ci a moins de 13 ans.

6.8. Les parents sont responsables de leur enfant, une fois que ce dernier a quitté le court de tennis à la fin de sa leçon. Le professeur est responsable de l'enfant durant l'heure de cours uniquement.

7. Prêt de matériel par l'Ecole de tennis

7.1. Tout matériel prêté par l'école de tennis doit être restitué le jour même à la fin de la leçon.

7.2. En cas de non-restitution ou de dommage causé au matériel prêté, l'école de tennis se réserve le droit de facturer les parents pour le remplacement ou la perte de la chose prêtée.

7.3. Les parents sont responsables de veiller à ce que leur enfant restitue tout le matériel prêté en bon état et dans les délais impartis.

7.4. En cas de dommage causé à la chose prêtée, les parents seront également tenus responsables et des frais de réparation ou de remplacement pourront être facturés par l'école de tennis

8. Droit à l'Image

8.1. Le Tennis-Club de Nyon (TC Nyon) respecte le droit à l'image des enfants inscrits à l'école de tennis, conformément aux lois en vigueur.

8.2. Sauf avis contraire, le TC Nyon est autorisé à capturer des images de l'enfant lors de tournois, de stages ou durant les cours.

8.3. Ces images peuvent être utilisées à des fins de promotion et de communication du TC Nyon.

8.4. Les images capturées peuvent être diffusées sur le site internet du club, sur ses réseaux sociaux ou dans d'autres supports de communication.

8.5. Les parents ou les tuteurs légaux ont le droit de refuser le consentement à l'utilisation de l'image de leur enfant lors de l'inscription.

9. Gestion des données personnelles des enfants

9.1. Le TC Nyon s'engage à respecter strictement les lois et réglementations en vigueur concernant la confidentialité des données, y compris la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) en Suisse.

9.2. Nous collectons et traitons les données personnelles des élèves dans le seul but de fournir des services éducatifs et de soutien approprié. Ces données peuvent inclure des informations

telles que le nom, la date de naissance, l'adresse, le numéro d'AVS. Elles sont collectées avec le consentement explicite des parents ou des tuteurs légaux.

9.3. Les données personnelles des enfants ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales et ne seront jamais partagées avec des tiers sans autorisation expresse. Elles sont conservées de manière sécurisée et ne sont accessibles qu'aux membres autorisés du personnel du TC Nyon, dans le cadre de leurs fonctions professionnelles.

9.4. Le TC Nyon s'engage à maintenir la transparence et à informer les parents sur la manière dont les données de leurs enfants sont utilisées, stockées et protégées. Si les parents ont des préoccupations ou des questions concernant la gestion des données personnelles de leur enfant, nous les encourageons vivement à nous contacter pour obtenir des informations supplémentaires.

La confidentialité et la sécurité des données personnelles des enfants sont des aspects essentiels de notre engagement envers la protection de la vie privée et de la sécurité de tous les membres du TC Nyon.

10. Modifications des Conditions

10.1. L'administration se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment. Les parents seront informés de toute modification par écrit.

Liens pratiques :

www.tennisclubnyon.ch

Pour tout renseignement :

info@tennisclubnyon.ch

juniors@tennisclubnyon.ch

Février 2024.